

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périorité Prévention Recherche Information (APPRI) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitole Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

Journée Mondiale Sans Tabac de l'OMS - 31 mai 2012 :

Halte à l'ingérence de l'industrie du tabac et de ses alliés dans la politique de santé

Le tabagisme est une épidémie industrielle entretenue par les fabricants de tabac et leurs alliés dont l'objectif unique est de faire un maximum de profit ; elle se traduit en France par 200 morts par jour.

Pour augmenter leurs chiffres d'affaires, l'industrie du tabac et les buralistes assurent un lobbying majeur à tous les échelons de l'État : exécutif, législatif et administratif en ne lésinant pas sur les tromperies, manipulations et autres subversions ; alors que la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France en 2004, stipule dans son article 5.3 que « *les Parties veillent à ce que ces politiques [de santé] ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac* ».

Compte tenu des moyens financiers quasi illimités de ce lobby et **de son infiltration dans les sphères politiques décisionnelles**, les fabricants de tabac ont régulièrement réussi à obtenir des arbitrages en leur faveur, ce qui explique l'augmentation actuellement observée du nombre de fumeurs.

Ceci est d'autant plus navrant qu'il est maintenant bien démontré que cette industrie est une « *délinquante multirécidiviste* ».

Les membres de l'Alliance contre le tabac, estiment qu'« *il est temps que cessent les conflits d'intérêt des politiques exercés aux dépens de la santé des Français ; l'accès du lobby du tabac à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Gouvernement doit être interdit* ».

Clémence Cagnat-Lardeau, directrice de l'Alliance, rappelle que « *le Livre Blanc 2012 du contrôle du tabac de l'Alliance émet un certain nombre de recommandations pour prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac, et notamment :*

- *l'homogénéisation des modalités de gestion de conflits d'intérêts à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au gouvernement ;*
- *et la mise en place d'une mission d'information parlementaire du suivi de l'application de la CCLAT, et plus spécifiquement de l'article 5.3* ».

Comment contrer véritablement l'industrie ? Recommandations

Afin que la France puisse se mettre en conformité avec les engagements internationaux que le Parlement a ratifiés fin 2004, il est recommandé :

1/ L'institution d'une mission parlementaire permanente de l'application de la CCLAT qui aura pour objet de surveiller sa mise en œuvre, et particulièrement l'exclusion de toute ingérence et influence des fabricants de produits du tabac, et de leurs distributeurs, sur les politiques de santé publique en matière de lutte anti-tabac ;

2/ L'homogénéisation des modalités de gestion de conflits d'intérêts afin d'améliorer la transparence à l'égard des interactions de l'industrie du tabac dans le cadre de ses relations avec la sphère publique (gouvernement, Parlement, administrations publiques). Une charte de prévention des conflits d'intérêts sera renseignée par les responsables publics et rendue publique.

3/ La tenue et la publication d'un registre des activités de l'industrie du tabac en matière de lobbying et de relations publiques.

4/ La dénonciation, du point de vue de la santé publique, de la reprise du tabagisme dans la population générale et du tabagisme chez les mineurs ; la nécessité que les buralistes, en tant que « partenaires de la politique de santé publique du Gouvernement », acceptent véritablement de prendre leur responsabilité et résolvent la problématique des relations génératrices de conflit d'intérêt avec l'industrie du tabac.

5/ Le renforcement du soutien à la société civile qui est essentiel pour contrecarrer l'ingérence. En effet, conformément aux lignes directrices de l'article 5.3, les diverses mesures proposées ne sauraient être efficaces sans un suivi de leur mise en œuvre : « *Les organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile qui ne sont pas affiliés à l'industrie du tabac pourraient jouer un rôle crucial dans la surveillance de [leurs] activités* ».

6/ L'apport d'un soutien actif et public aux Parties aux prises avec l'industrie du tabac (Australie, Uruguay, Irlande...) pour la mise en œuvre de mesures efficaces de lutte contre le tabagisme, dans le cadre de la coopération internationale.

Document joint : analyse de l'article 5.3 du livre blanc

Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

Mme Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...